

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur F. TIMMERMANS, attaché
Direction de l'Urbanisme – A.A.T.L. – D.U.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 15/PFD/174812
N/réf. : AVL/CC/ SBK-2.38 /s. 394
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue des Palais, 5 / Place de la Reine, 2-7. Pose de deux enseignes
perpendiculaires à la façade.
(Dossier traité par Véronique HENRY)

En réponse à votre lettre du 6 juin 2006, sous référence, reçue le 13 juin, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 28 juin 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le placement de deux enseignes perpendiculaires en façade d'un bien situé en bordure du site classé de la place de la Reine ainsi qu'à l'arrière de l'église Royale Sainte-Marie, classée comme monument.

Les deux enseignes, destinées à signaler la bibliothèque communale de Schaerbeek, sont du type bannière et mesurent 2,50 m de haut sur 0,80 m de large.

La Commission souscrit au type d'enseigne proposé mais remet en cause la présence de deux enseignes sur une même façade (toutes deux prévues en façade de la rue des Palais). Elle estime qu'un seul dispositif par façade (à côté de l'accès à la bibliothèque) devrait suffire à assurer une bonne signalétique à la bibliothèque.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.